

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

CX/FL 02/9-ADD.1

F

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

**COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES
ALIMENTAIRES
TRENTIÈME SESSION
HALIFAX (CANADA), 6 - 10 MAI 2002**

**AVANT-PROJET DE RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES
ALLÉGATIONS RELATIVES À LA SANTÉ ET A LA NUTRITION
(ALINORM 01/22A, ANNEXE VIII)**

OBSERVATIONS DES GOUVERNEMENTS À L'ÉTAPE 3

OBSERVATIONS DE :

CANADA

AVANT-PROJET DE RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ALLÉGATIONS RELATIVES À LA SANTÉ ET A LA NUTRITION (ALINORM 01/22A, ANNEXE VIII)

OBSERVATIONS DES GOUVERNEMENTS À L'ÉTAPE 3

CANADA :

Le Canada recommande de supprimer tous les exemples d'allégations du texte et du tableau et de les remplacer par des exemples généraux. L'inclusion d'exemples spécifiques, particulièrement dans le cas des allégations d'amélioration d'une fonction et de réduction du risque de maladie, pourrait être interprétée comme l'approbation de ces allégations par le Codex et l'absence d'obligation de les soumettre ultérieurement à l'examen ou à l'acceptation des administrations nationales. Certains exemples pourraient ne pas être utiles à certains pays et l'évolution des connaissances scientifiques risque de rendre certaines allégations obsolètes. Nous recommandons les exemples généraux suivants :

2.1.1 Allégation relative à la teneur en éléments nutritifs

- ex. L'aliment X est une bonne / excellente source de l'élément nutritif A.
L'aliment Y est faible en l'élément nutritif B.

2.1.2 Allégation comparative

- ex. L'aliment X contient 25 % de moins / de plus de l'élément nutritif A que l'aliment Y.

2.2.1 Allégation nutritionnelle fonctionnelle

- ex. L'élément nutritif A (en précisant son rôle physiologique dans le maintien de la santé et dans la croissance et le développement normaux de l'organisme).
L'aliment X est une bonne / excellente source de l'élément nutritif A.

2.2.2 Allégation relative à l'amélioration d'une fonction

- ex. L'élément nutritif A (en précisant son effet – amélioration ou modification – sur une fonction physiologique associée à la santé).

2.2.3 Allégation relative à la réduction du risque de maladie

- ex. Une alimentation faible en l'élément nutritif A peut réduire le risque de la maladie D. L'aliment X est faible en l'élément nutritif A.
Une alimentation saine riche en l'élément nutritif A peut réduire le risque de la maladie D. L'aliment X est riche en l'élément nutritif A.